



## 14ème législature

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>101565</b>  | De <b>M. Yves Durand</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Nord ) | <b>Question écrite</b>                         |
| <b>Ministère interrogé</b> > Intérieur   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Intérieur      |
| <b>Rubrique</b> > sécurité publique  | <b>Tête d'analyse</b><br>> sapeurs-pompiers<br>professionnels             | <b>Analyse</b> > carrière. réforme. modalités. |
| Question publiée au JO le : <b>20/12/2016</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |   |  |

### Texte de la question

M. Yves Durand souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réforme de la filière sapeurs-pompiers. En effet, cette filière se doit de modifier ses textes pour entrer dans les processus d'harmonisation et d'amélioration de gestion des carrières dans la fonction publique. Or force est de constater qu'après les arbitrages interministériels, les projets de textes qui ont été présentés aux instances consultatives sont en décalage avec le projet de parcours professionnel carrières et rémunération (PPCR). En conséquence il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il entend mettre en œuvre pour atteindre les équivalences attendues entre les différentes branches de la fonction publique.